

Postulat Véronique Hurni et consorts – Le Bois-Mermet avec vocation de prison administrative ?

Texte déposé

Ce postulat demande et souhaite qu'une étude soit faite et proposée au Grand Conseil en vue d'affecter la prison du Bois-Mermet à la détention administrative lorsqu'elle sera remplacée par un nouvel établissement de détention avant jugement qui sera construit sur le site du futur complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe.

Personne n'ignore aujourd'hui que notre canton a de nombreux déboutés de l'asile ou des personnes qui séjournent illégalement sur le territoire et qu'il est difficile de les retenir en vue de leur renvoi. En effet, nous disposons de quelques places à Frambois (Genève) pour les réfractaires et d'une vingtaine de places à Favra (Genève) pour les retours acceptés.

Le problème est que nous avons, à l'heure actuelle, plus de 1000 personnes qui devraient être renvoyées et qui disparaissent dans la nature quand ils apprennent la décision de non entrée en matière.

Avec le Bois-Mermet, nous avons à disposition un établissement qui serait adapté pour ces rétentions, qui est suffisamment en état pour ce genre d'occupation et qui permettrait de regrouper les personnes en vue de leur renvoi par avion.

- 1) Nous souhaitons que le Conseil d'Etat étudie la faisabilité d'une transformation de l'établissement carcéral en établissement de rétention administrative.
- 2) Si cela devait s'avérer infaisable, quelle autre solution propose le Conseil d'Etat concernant cette problématique ?

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Véronique Hurni
et 33 cosignataires*

Développement

Mme Véronique Hurni (PLR) : — Ce postulat demande qu'une étude soit menée et présentée au Grand Conseil en vue d'affecter la prison du Bois-Mermet à la détention administrative, lorsque cet établissement sera remplacé par un nouvel établissement, à Orbe, pour la détention avant jugement. Les statistiques fournies par le Secrétariat d'état aux migrations (SEM) sont claires : la proportion des cas en suspens par rapport au nombre de requérants attribués aux cantons est plus élevée ici qu'ailleurs en Suisse. Le canton de Vaud compte 57 % de cas en attente de renvoi, en plus de ce qu'il devrait avoir, en théorie. Il semble que le canton de Vaud laisse souvent s'écouler des délais dans les cas de réfugiés relevant du régime de Dublin. C'est une pratique qui implique des coûts élevés et qui aura encore plus de conséquences financières dorénavant, puisque la Confédération suspendra les moyens financiers, qui reviendront de facto à la charge du canton.

Le Service de la population (SPOP) et notre conseiller d'Etat en charge du département font ce qu'ils peuvent avec les moyens à disposition. Parmi les moyens manquants, on relève l'impossibilité de regrouper les personnes devant être renvoyées en raison du manque de structures. Nous devons impérativement trouver une solution. Avec le Bois-Mermet, nous avons à disposition un établissement adapté suffisamment en état pour une telle occupation. Le canton a beaucoup investi dans cet établissement, y compris pour son assainissement énergétique. Ce lieu permettrait de regrouper les

personnes en vue de leur renvoi par avion. C'est la première chose que demande ce postulat. Si cela devait s'avérer impossible, nous demandons qu'une autre solution soit présentée au Grand Conseil.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.